

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

**Nombre de conseillers :**

- Afférent au CM 09
- En exercice 09
- présents
- votants
- absents
- exclus

Date de convocation :

**03 septembre 2021**

Date d'affichage :

**03 septembre 2021**

Date de réunion :

**14 septembre 2021**

Séance du 14 septembre 2021 de la Caisse des Écoles

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze septembre à dix-sept heures trente, se sont réunis les membres de la Caisse des Écoles sous la présidence de Monsieur ALLAIN Philippe

Les membres de la Caisse des Écoles se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et selon l'article 2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de Jouy-sur-Eure

**Etaient présents :**

Philippe ALLAIN - Chantal DUCHANGE – Lorraine FERRÉ – Béatrice LOUVET – Leïla MELOUKI - Hélène MOINET – Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA – Frédéric SIMON

**Absents excusés :****Procurations :**

Leïla MELOUKI à Mr Frédéric SIMON  
Lorraine FERRE à Mr Gilbert COJA.

**Objet : Convention d'adhésion pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité prévu par l'alinéa des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant qu'en application des articles R. 2131-3, R.3132-1 et R. 4142-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités doivent signer avec le représentant de l'État dans le département une « convention de télétransmission » qui a pour objet de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R. 2131-1 du CGCT, et d'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 027-212703581-20210914-2021\_DELCDE0009-DE

Considérant que la commune, par délibération DELCOM0003 du 22/02/2013, bénéficie de la transmission électronique des actes, et utilise depuis le 01/07/2021 le dispositif de JVS MAIRISTEM – Ixchange suite au changement d'opération exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique.

Considérant l'intérêt pour la Caisse des Écoles à se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Monsieur le Président propose aux membres de la Caisse des Écoles d'adhérer à la télétransmission avec la Préfecture et ce, selon les termes de la convention jointe à la présente délibération.

**Après délibération, les membres de la Caisse des Écoles à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :**

Pour : 3 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, par le recours à un dispositif propre de télétransmission
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture de l'Eure
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN 	Chantal DUCHANGE 	Lorraine FERRÉ pour le Maire COPR Gilbert 	Béatrice LOUVET 	Leïla MELOUKI 
Hélène MOINET 	Ludovic ROBERT 	Chantal SAGALA 	Frédéric SIMON 	

Le Président  
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 16/09/2021  
Reçu en préfecture le 16/09/2021  
Affiché le  
ID : 027-212703581-20210914-2021\_DELCDE0009-DE